PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

AVIS PUBLIC

PUBLICATION DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

À tous les contribuables de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord :

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Josée Roy, secrétaire-trésorière adjointe, de la susdite municipalité que le conseil, lors de la séance tenue le 16 décembre 2023 a adopté le Règlement n° 2023-35 relatif *au contrôle intérimaire sur les terres du domaine de l'état à Lac-Tremblant-Nord; et,*

Que le conseil, lors de la séance tenue le 20 janvier 2024 a adopté les règlements suivants :

- Règlement 2023-36 *modifiant le règlement 2019-03 permettant d'établir les tranches de la base d'imposition des droits sur les mutations immobilières pour l'exercice financier 2024;*
- *Règlement 2023-37 établissant le taux de taxe foncière de la municipalité pour l'exercice financier 2024;*
- *Règlement 2023-38 sur le traitement des membres du conseil municipal.*

Ces règlements sont disponibles et déposés à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Mont-Tremblant, ce 1er février 2024.

Josée Roy
Secrétaire-trésorière adjointe